



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 janvier 2012 à 20 h, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant un terrain situé rue de la Tourelle, adjacent au lot 465-154, à des parties de lots 465-152, 465 et 465-151. Ledit terrain est désigné sous la partie de lot 465-152.

La dérogation vise à autoriser une opération cadastrale afin de permettre une subdivision de la partie de lot 465-152 pour créer un nouveau lot. La partie de lot a une superficie de 771,07 mètres carrés alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 8 000 m². La partie de lot a une largeur de 25,30 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 40 mètres. La partie de lot a une profondeur de 30,63 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 90 mètres. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22^e jour de décembre 2011.

Jacques Arsenault,
Directeur général et greffier